

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Au siège

02 Mai 2023

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mesdames Christine AUBERE, Joëlle MONLOUIS
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN,
Simon VEISSIERE

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Jean-Pierre MEURILLON
(Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de
l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis
TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale
Adjointe)
Messieurs Jean-Marie RENAUD (Président délégué du District de SEINE-ET-MARNE),
Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON
(Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER
(Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Valérie COLIN (excusée), Marie-Christine TERRONI (excusée), Ghislaine YESLI
KERRAD (excusée)
Messieurs Philippe COLLOT (excusé), Paolo DE CARVALHO (excusé), Claude DELFORGE
(excusé), Bruno FOUCHET (excusé), Ahmed HADEF (excusé), Rosan ROYAN (excusé),
Daniel VOISIN (excusé)

En ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des groupes et des premières
rencontres du Festival Foot U13 (Filles et Garçons) qui se déroulera le Samedi 13 Mai prochain
sur les installations du FC MORANGIS CHILLY (District de l'ESSONNE).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 20 MARS 2023

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en
amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 20 Mars 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 11 AVRIL 2023

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 11 Avril 2023.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 28 Avril 2023, la Ligue a enregistré 303 682 licences, ce qui constitue un nouveau record. La fin de saisie des licences ayant été fixée par la F.F.F. au 30 Avril 2023, ce nombre est quasiment définitif. Il n'évoluera qu'à la marge au gré de la résolution des derniers litiges liés à la délivrance des licences.

Par rapport à la fin de saison dernière, on observe une augmentation de l'effectif de 4,7% (+ 13 634 licences).

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance, à l'aide de différents tableaux, de :

- . La répartition des licences enregistrées par type (« A », « R », ou « M »),
- . La répartition des licences enregistrées par catégorie,
- . La répartition des licences enregistrées par District.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

*** Retour sur la réunion avec les clubs le 1^{er} Avril 2023 au Méridien au sujet de la réforme de la gouvernance**

Il est préalablement rappelé que (i) dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, la F.F.F. a constitué en son sein, depuis quelques mois, des groupes de travail afin de préparer la réforme statutaire qui en découle, avec notamment une proposition d'une nouvelle répartition des voix de l'Assemblée Fédérale électorale, laquelle sera présentée lors de la prochaine Assemblée du mois de Juin prochain, et (ii) les clubs amateurs n'ont pas été concertés massivement dans le cadre de cette réflexion alors que la réforme de la gouvernance les concerne directement.

La Ligue a donc organisé une réunion le 1^{er} avril dernier à l'Hôtel Méridien Etoile afin de permettre aux clubs amateurs franciliens d'être informés des discussions en cours au niveau fédéral, et d'exprimer leur position.

Au cours de cette réunion qui a été le théâtre d'échanges constructifs et fructueux, les plus de 300 clubs présents ont unanimement exprimé leur opposition à la proposition de répartition des voix qui semble être privilégiée par la Fédération à savoir 33% pour les clubs professionnels, 33% pour les clubs amateurs, et 33% pour les élus des instances.

Comme il l'a exprimé devant les clubs franciliens, le Président confirme qu'il votera « CONTRE » cette dernière proposition si elle devait effectivement être présentée à l'Assemblée Fédérale.

*** Retour sur la réunion commune des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du 29 Avril 2023**

Figuraient notamment à l'ordre du jour de cette réunion :

- . Les modifications statutaires en lien avec la réforme de la gouvernance

Sur ce point, il est relevé qu'aucun projet de texte n'a été transmis aux membres des Collèges, seul un document de synthèse d'une page ayant été communiqué, précisant les positions du

COMEX sur différents points sans toutefois que ces positions soient actées sur le procès-verbal du COMEX du 14 Avril 2023.

. La présentation des modifications aux textes fédéraux en vue de l'Assemblée Fédérale du 10 Juin prochain.

Il est relevé que pour la première fois depuis plus de dix ans, aucun budget prévisionnel n'a été présenté aux trois Collèges alors que cela a toujours été le cas par le passé lors de la réunion d'avril/mai. La FFF doit procéder à cette présentation en visio dans le courant du mois de mai.

Le Président revient également sur la réunion du Collège des Présidents de Ligue qui a eu lieu la veille de cette réunion commune des Collèges.

* Information sur les dossiers d'engagement 2023/2024

Le Comité est informé de la mise en ligne sur l'Extranet Ligue du dossier d'engagement 2023/2024, et ce, à compter du 09 Mai 2023 (soit après la fin des vacances scolaires de printemps).

Etant rappelé que les clubs non à jour financièrement avec la Ligue n'auront pas accès à leur dossier jusqu'à régularisation des sommes dues.

La date butoir de saisie et de retour du dossier est, comme chaque saison, fixée au 31 Mai 2023.

Il est par ailleurs précisé que ce dossier d'engagement 2023/2024 comprend une nouveauté à savoir l'ouverture du Championnat Régional U15 à tous les clubs, cette épreuve devenant à compter de 2023/2024 un véritable Championnat avec divisions et accessions/relégations.

Comme chaque saison, les Districts sont invités à relayer l'information quant à l'ouverture de la campagne d'engagement 2023/2024 sur leurs supports de communication.

* Coupe de France 2023/2024 : nombre de clubs franciliens qualifiés pour le 7^{ème} tour

Le Comité est informé du nombre de clubs franciliens qui seront qualifiés pour le 7^{ème} tour de la Coupe de France 2023/2024 à savoir 11, contre 10 pour l'édition 2022/2023 ; cette augmentation d'une unité étant vraisemblablement liée à la réduction du nombre de clubs en L1.

* Festival Foot U13 2022/2023 : nombre de clubs franciliens qualifiés pour la phase finale

Le Comité relève que notre Ligue présentera 2 équipes filles et 2 équipes garçons pour la phase finale de l'édition 2022/2023 du Festival Foot U13 qui se déroulera du 02 au 05 Juin prochains à Capbreton.

Pour les filles, la présence d'une 2^{ème} équipe est liée au fait que la Ligue est la 2^{ème} Ligue ayant le plus de licenciées féminines au 31 Janvier 2023 tandis que pour les garçons, la présence d'une 2^{ème} équipe est liée au fait que la Ligue est tenante du titre.

* Retour sur les réunions de présentation des projets de réforme des compétitions régionales

Le Secrétaire Général fait un compte-rendu succinct des réunions de présentation des projets de réforme des compétitions régionales qui ont été organisées comme suit, et auxquelles les clubs concernés ont participé massivement :

. Le 11 Avril 2023 : réunion de présentation du projet de réforme du Championnat de Football Entreprise du Samedi matin (organisation en 2 phases),

. Le 18 Avril 2023 : réunion de présentation du projet de réforme des Championnats U15 F et U18 F (création d'un groupe supplémentaire en R2).

Dans ces deux cas, ces projets ont reçu un accueil favorable des clubs concernés.

* Réunions d'information clubs sur l'assurance licence

En partenariat avec GENERALI#SPORTS, la Ligue va proposer aux clubs des webinaires « Tout savoir sur l'assurance des clubs et des licenciés » au cours desquels sera notamment effectuée une présentation détaillée de (i) les garanties incluses dans le contrat dit « assurance licence », et (ii) les assurances complémentaires pouvant être souscrites afin de répondre aux besoins des clubs et licenciés.

Ces webinaires seront également l'occasion de présenter en détail les changements réglementaires et nouveautés implémentées dans Footclubs sur les parcours de demandes de licences (une réunion à l'attention des responsables des services Licences étant organisée par la F.F.F. à la fin du mois de Mai 2023).

Les dates retenues pour l'organisation de ces webinaires sont les Mercredis 07, 14 et 21 Juin 2023, à partir de 18h30.

Les Districts sont invités à relayer l'information afin d'en assurer une large diffusion auprès des clubs.

* Point sur les Finales Régionales 2022/2023

- Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors

La Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Seniors s'est déroulée le 26 Avril dernier sur les installations de l'US VAIRES (77).

Le FC MANTOIS 78 s'est imposée aux tirs au but (1 but partout à l'issue du temps réglementaire / 6 TAB à 5) face à l'AC PARIS 15 devant près de 300 spectateurs, et dans une ambiance bon enfant.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements à l'US VAIRES pour la qualité de l'organisation mise en place, et à la Ville de Vaires-sur-Marne pour le prêt de ses installations.

- Lieux des Finales

Le Comité prend connaissance des dernières candidatures reçues pour l'accueil de Finales Régionales, et les entérine à l'unanimité :

. Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF Jeunes et Féminines les Samedi 10 et Dimanche 11 Juin 2023 sur les installations de l'US RIS ORANGIS (91),

. Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF Futsal Féminin le Samedi 17 Juin 2023 sur les installations de BONDY CECIFOOT (93).

* ECup 2023 : retour sur la Finale Régionale

J. MONLOUIS dresse le bilan de la Finale Régionale de l'Ecup 2023 qui s'est déroulée le Samedi 25 Mars dernier au siège de la Ligue ; elle rappelle que l'amphithéâtre de la Ligue avait été customisé pour l'occasion, et souligne la satisfaction de l'ensemble des participants à cette 1^{ère} Finale Régionale organisée offline.

Il est par ailleurs relevé que le représentant francilien - Yassa SAOUNERA, joueur de l'AS MEUDON (92) - qui n'était pourtant pas le vainqueur de la Finale Régionale, a fait bonne figure lors de la Finale Nationale qui a été organisée les Vendredi 28 et Samedi 29 Avril derniers à Clairefontaine et au Stade de France, ayant atteint le dernier carré de la compétition.

* Droit de réponse à Le Parisien

Il est rappelé que la Ligue a adressé, par l'intermédiaire de ses Conseils, un droit de réponse au Directeur de la publication du journal Le Parisien à raison de l'article publié le 06 Avril 2023 sous l'intitulé « *La Ligue a-t-elle voulu étouffer le scandale après le chantage sexuel* ».

Le droit de réponse a été publié le Samedi 22 Avril dernier.

* Point sur les contentieux au pénal

Le Président informe le Comité des jugements prononcés dans le cadre de deux contentieux, lesquels jugements ont été favorables à la Ligue, ce dont se réjouit le Comité.

* Information sur les agissements d'un formateur du District du VAL-D'OISE

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des agissements dont se serait rendu coupable un formateur en arbitrage du District du VAL-D'OISE intervenant auprès de la classe arbitrage organisée par ledit District,

Après avoir relevé que l'intéressé a, depuis la survenance des faits, démissionné de toutes ses fonctions tant au niveau du District que de la Ligue,

Vu l'extrême gravité des faits reprochés,

Invite le District du VAL-D'OISE à lui communiquer (i) les conclusions de l'enquête qu'il doit diligenter, et (ii) les conclusions de l'enquête qui sera diligentée par l'administration compétente, laquelle a dû être saisie par ledit District.

Etant rappelé que dans l'attente de ces conclusions, et avant même d'être informée de sa démission, la Ligue avait suspendu l'intéressé de toutes désignations.

* Rétrocessions financières aux clubs

Tenant compte du contexte économique tendu et de la forte inflation depuis un an, et au regard de la bonne santé financière de la Ligue en raison notamment de la nouvelle augmentation des effectifs licenciés, le Comité décide, sur proposition de son Président, de procéder à la rétrocession aux clubs de :

. La part Ligue sur les cotisations, ce qui représente un engagement financier de 202 177 €,

. Le droit d'engagement pour les équipes évoluant dans les Championnats Régionaux, ce qui représente un engagement financier de 18 100 €,

Etant rappelé que la rétrocession de la part Ligue sur la licence Dirigeant a déjà été actée, celle-ci représentant un engagement financier de 102 280 € (ce chiffre ne tenant pas compte des licences qui auront été saisies après le 31 Mars 2023).

Soit un montant total des rétrocessions au titre de la saison 2022/2023 de plus de 322 K€.

* Campagne ANS 2023

Il est préalablement rappelé que les clubs et les instances avaient jusqu'au 30 Avril dernier pour déposer leur dossier de demande de subvention au titre de l'ANS sur la plateforme « Mon Compte Asso ». Il appartient maintenant aux Districts de réunir leur Commission d'attribution afin de procéder à la répartition de la subvention entre les différents porteurs de projets.

Le Comité relève ensuite que l'enveloppe régionale au titre de l'année 2023 est de 298 000 € contre 340 950 € en 2022, soit une baisse de 42 950 € (soit – 12,6%).

Comme les années précédentes, le Comité décide de répartir l'enveloppe régionale en 8 parts égales, soit une enveloppe de 37 250 € par District.

Il est enfin précisé que les Districts doivent adresser à la Commission Régionale compétente, au plus tard le 12 Mai prochain, leur proposition de répartition par club de l'enveloppe, ainsi que le procès-verbal de leur Commission d'attribution.

* Point sur l'abrogation des titres à finalité professionnelle

Il est préalablement rappelé qu'une présentation de la nouvelle filière de formation des éducateurs (laquelle comprenait deux parcours de formation : un parcours dit bénévole et un parcours dit professionnel) a été effectuée lors de la précédente réunion plénière du Comité.

Le Comité est informé du non-renouvellement des diplômes du B.M.F. et du B.E.F. par France Compétences, Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ces derniers étant donc abrogés le 18 Mai prochain. Il en résulte que le nouveau diplôme du BMF tel qu'envisagé dans le parcours dit professionnel de la nouvelle filière de formation ne pourra pas être dispensé.

Le BMF tel qu'il existait jusque-là, et le BEF pourront cependant être réorganisés à la condition qu'ils le soient avant le 18 Mai 2023.

C'est dans ce contexte que l'Institut Régional de Formation du Football de la Ligue organise, sur la période du 20 Avril au 05 Mai prochain, les tests d'entrée de ces titres à Finalité Professionnelle 2023/2024.

* Demande d'aide du District de la SEINE-SAINT-DENIS

Le Président informe le Comité de la demande de soutien financier formulée auprès de la Ligue par le District de SEINE-SAINT-DENIS, ce dernier ayant vu sa situation financière dégradée par suite des agissements de l'ancien Président du District, lesquels ont notamment conduit le Conseil Départemental à geler le versement de la subvention normalement allouée au District.

Etant précisé que l'état actuel de la trésorerie du District ne lui permettrait pas d'honorer les salaires du mois de Mai 2023.

Préalablement à la décision du Comité de ceans quant à cette demande de soutien financier, une réunion Ligue – District (dont le Commissaire aux Comptes du District) va être organisée dans les prochains jours afin d’avoir de plus amples précisions sur les perspectives financières du District.

* Projet de création d’un Challenge Football Loisir à 7

G. MATHIEU présente au Comité un projet de création d’un Challenge Football Loisir à 7 ayant notamment pour objectifs de (i) répondre à une tendance actuelle de pratique du sport santé pour tous, (ii) proposer une forme différente de pratique du Football, (iii) proposer une offre de pratique aux clubs (notamment de Football Loisir et de Football d’Entreprise) ayant un effectif limité et/ou vieillissant.

Après discussions, le Comité valide le principe de la création d’un Challenge Football Loisir à 7 à compter de la saison 2023/2024, étant toutefois précisé qu’il reste dans l’attente de précisions quant à certains points abordés lors de la présentation du projet (mixité, règles du jeu, etc.) et aux modalités de mise en œuvre envisagé par la Commission.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d’affiliation pour 2023/2024

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d’affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE (94)
- . JEUNESSE FOOTBALL CLUB DE GOUAIX (77)
- . ASSOCIATION DU PATRONAGE SAINT MELANIE (75)
- . FOOTBALL CLUB GRAND PARIS 21 (75)

Club Futsal

- . NOGENT FUTSAL (94)

Demande d’affiliation de l’association « THIAIS FEMININ FOOTBALL CLUB »

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d’affiliation de l’association « THIAIS FEMININ FOOTBALL CLUB »,

Vu le procès-verbal de l’Assemblée Générale constitutive de ladite association duquel il ressort que sa création résulte d’une volonté de la Mairie de « *séparer la section féminine de la section masculine pour des raisons d’équité budgétaire et de différences de méthode de travail et d’objectifs.* », ce qui suppose un transfert des droits sportifs des équipes féminines du FC THIAIS vers la nouvelle association (lorsque cette dernière sera affiliée),

Considérant que ne figure au dossier ni projet écrit et motivé des deux associations, ni décision de dissolution de la section féminines du FC THIAIS,

Par ces motifs,

Décide de mettre le dossier en instance dans l’attente de réception de précisions complémentaires, et, dans le cas d’une demande de transfert des droits sportifs, des documents correspondants (procès-verbaux des Assemblées Générales respectives des deux associations acceptant le transfert des droits sportifs, et, pour le FC THIAIS, qui continuera son existence avec ses équipes masculines, procès-verbal de son Assemblée Générale prononçant la dissolution de sa section féminine et s’engageant à ne pas créer une nouvelle section féminine).

- Demande de changement de type

Le Comité entérine le changement de type de club suivant :

- . 560 299 : UNION SPORTIVE SPEALS (75)

Affilié sous le statut de « club Libre », ce club devient « club Futsal ».

- Projets de fusion

. MITRY MORY FOOTBALL (548 939) et GOELLY COMPANS F.C. (581 268) – District de SEINE ET MARNE

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club de MITRY MORY FOOTBALL),

Vu l'avis favorable du District de SEINE-ET-MARNE,

Emet un avis favorable à ce projet de fusion-absorption.

. ERAGNY A.S. (511000) et HERBLAY F.C. (580489) – District du VAL-D'OISE

Le Comité,

Pris connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susvisés (le club absorbant étant le club d'ERAGNY A.S.),

Vu l'article 39.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. duquel il résulte que : « *Les clubs désirant fusionner d'une situation financière nette équilibrée et avoir régularisé toutes éventuelles situations débitrices vis-à-vis des organismes du football et de leurs licenciés.* »,

Vu la situation financière du club d'ERAGNY A.S. vis-à-vis de la Ligue (non-règlement du relevé arrêté au 31 Mars 2023),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à ce projet de fusion-absorption,

Et invite le club d'ERAGNY A.S. à régulariser sa situation financière vis-à-vis de la Ligue dans les meilleurs délais.

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et autres réunions

. Les Mardi 21 et Mercredi 22 Mars : Séminaire Fit-foot FFF à Clairefontaine

. Le Jeudi 23 Mars : visioconférence FFF formation

. Du Mardi 28 au Jeudi 30 Mars : séminaire IFF/IRFF à Créteil

. Le Mercredi 29 Mars : réunion de coordination ETR-PPF

. Le Mercredi 29 Mars : visioconférence FFF-DAP FAL

. Du Mardi 04 au 06 Avril : séminaire FFF Beach-soccer à Ajaccio

. Le Vendredi 07 Avril : visioconférence FFF – Futsal

. Le Mercredi 12 Avril : réunion ETR ajustement du « calendrier formation »

. Le Jeudi 13 Avril : visioconférence LFA – Festival U13

. Le Jeudi 20 Avril : réunion de coordination LPIFF – CTD-DAP à Morfondé

* La Formation des éducateurs

- Formations modulaires

. District PARISIEN

Module U20+ : du 24/04/2023 au 25/04/2023

Module U17/U19 : du 26/04/2023 au 27/04/2023

Certification - CFF1-2-3 : le 28/04/2023

. District de SEINE-ET-MARNE

Module U11 : du 26/04/2023 au 27/04/2023
Module U13 : du 24/04/2023 au 25/04/2023
Module U13 : du 26/04/2023 au 27/04/2023
Module U15 : du 17/04/2023 au 18/04/2023
Module U20+ : du 20/03/2023 au 21/03/2023
Module U6U7 : du 28/04/2023 au 28/04/2023
Certification - CFF1-2-3 : le 29/04/2023

. District des YVELINES

Module U11 : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module U13 : du 13/04/2023 au 14/04/2023
Module U9 : du 24/04/2023 au 25/04/2023
Module U17/U19 : du 23/03/2023 au 24/03/2023
Module U17/U19 : du 17/04/2023 au 18/04/2023
Module U20+ : du 30/03/2023 au 31/03/2023
Module U20+ : du 20/04/2023 au 21/04/2023

. District de l'ESSONNE

Module U11 : du 13/04/2023 au 14/04/2023
Module U15 : du 17/04/2023 au 18/04/2023
Module U15 : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module U17/U19 : du 16/03/2023 au 17/03/2023
Module U20+ : du 06/04/2023 au 07/04/2023
Module U9 : du 23/03/2023 au 24/03/2023
Module U9 : du 24/04/2023 au 25/04/2023
Certification - CFF1-2-3 : le 04/04/2023

. District des HAUTS-DE-SEINE

Module U20+ : du 06/04/2023 au 07/04/2023
Module U11 : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module U13 : du 24/04/2023 au 25/04/2023
Module U15 : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module U17/U19 : du 03/04/2023 au 04/04/2023
Module U9 : du 24/04/2023 au 25/04/2023

. District de SEINE-SAINT-DENIS

Certification – CFF1-2-3 : le 16/03/2023
Certification – CFF1-2-3 : le 06/04/2023
Module Animatrice Fédérale : le 19/04/2023
Module U11 : du 17/04/2023 au 18/04/2023 :
Module U11 : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module U13 : du 20/03/2023 au 21/03/2023
Module U13 : du 24/04/2023 au 25/04/2023
Module U15 : du 13/04/2023 au 14/04/2023
Module U17/U19 : du 30/03/2023 au 31/03/2023
Module U20+ : du 06/04/2023 au 07/04/2023
Module U9 : du 27/03/2023 au 28/03/2023
Module U9 : du 24/04/2023 au 25/04/2023

. District du VAL DE MARNE

Certification – CFF1-2-3 : du 18/03/2023
Module Futsal Base Initiation : du 27/04/2023 au 28/04/2023
Module GDB Initiation : du 30/03/2023 au 31/03/2023
Module U11 : du 16/03/2023 au 17/03/2023
Module U11 : du 27/04/2023 au 28/04/2023

Module U13 : du 23/03/2023 au 24/03/2023
Module U17/U19 : du 27/03/2023 au 28/03/2023
Module U20+ : du 03/04/2023 au 04/04/2023
Module U9 : du 13/04/2023 au 14/04/2023

. District du VAL-D'OISE

Module U11 : du 06/04/2023 au 07/04/2023
Module U13 : du 13/04/2023 au 14/04/2023
Module U9 : du 20/03/2023 au 21/03/2023
Certification - CFF3 : le 24/03/2023
Certification - CFF1 : le 18/04/2023

. Ligue

CFPP : les 24 et 25 - 27 et 28 avril 2023
CEGB Niveau 1 : 24, 25 et 27 avril 2023

Soit un total de :

Nombre de sessions modulaires : 51
Nombre de stagiaires inscrits : 1 027
Nombre de sessions certificatives : 9
Nombre de candidats : 191

- Formations Professionnelles

Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

- Bloc de Formation 8 :

. Promotion n°1 : 11 et 12 – 18 et 19 Avril 2023
. Promotion n°2 : 03 et 04 – 11 et 12 Avril 2023
. Promotion n°3 : 13 et 14 – 20 et 21 Avril 2023
- Certification pédagogique UC3.1 :
. Du 11 au 14 Avril 2023

Brevet de Moniteur de Football « Classique »

Modules dispensés :

. Module Sécurité P3 : les 27 et 28 Mars 2023
. Module Sécurité P5 : les 27 et 28 Mars 2023
. Module Sécurité P6 : les 30 et 31 Mars 2023
. Module Sécurité P7 : les 30 et 31 Mars 2023

Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)

- Formation « semaine 5 »

. Promotion n°1 : du 11 au 17 Mars 2023
. Promotion n°2 : du 20 au 24 Mars 2023
. Promotion n°3 : du 24 au 28 Avril 2023

- Formation « semaine 6 »

. Promotion n°1 : du 03 au 07 Avril 2023
. Promotion n°2 : du 17 au 21 Avril 2023

Tests d'entrée Titre à Finalité Professionnelle 2023-2024

. Du Jeudi 20 Avril au Vendredi 05 Mai 2023 :
- BMF continue : 199 dossiers
- BMF apprentissage : 99 dossiers
- BEF : 136 dossiers

Formation Professionnelle Continue

- . Les 27 et 28 Mars 2023 : Thématique : « Entraînement des attaquants/Gardien de But »
- . Les 13 et 14 Avril 2023 : Thématique : « La nutrition »

Validation des Acquis de l'Expérience - BMF

- . Etude des dossiers le 21 Avril 2024 (10 candidats)
- . Entretiens du 24 Avril au 04 Mai 2023

- Réunion d'information « Evolution de la formation des éducateurs »

- . Le Samedi 15 Avril 2023 : réunion dans le District des HAUTS-DE-SEINE (6 clubs / 15 participants)
- . Le Lundi 17 Avril 2023 : réunion dans le District PARISIEN (18 clubs / 30 participants)
- . Le Mercredi 19 Avril 2023 : réunion dans le District de l'ESSONNE (22 clubs / 36 participants)
- . Le Samedi 22 Avril 2023 : réunion dans le District de SEINE-ET-MARNE (13 clubs / 23 participants)
- . Le Lundi 24 Avril 2023 : réunion dans le District du VAL-D'OISE (23 clubs / 53 participants)
- . Le Mardi 25 Avril 2023 : réunion dans le District du VAL DE MARNE (31 clubs / 64 participants)
- . Le Jeudi 27 avril 2023 : réunion dans le District de SEINE-SAINT-DENIS (19 clubs / 30 participants)
- . Le Lundi 16 Mai 2023 : réunion dans le District des YVELINES

* Le Parcours de Performance Fédéral

Pour la catégorie U14 F

Objectif : rencontre Inter ligues le 10 Mai 2023 contre la Ligue du CENTRE-VAL DE LOIRE

- . Mercredi 29 Mars 2023 : Brassage régional (47 joueuses / 26 clubs représentés)
- . Mercredi 19 Avril 2023 : Brassage régional (26 joueuses / 20 clubs représentés)

Pour la catégorie U14

Objectif : match Inter ligues 10 Mai 2023 contre la Ligue du CENTRE-VAL DE LOIRE

- . Mercredi 29 Mars 2023 : Brassage régional (40 jours / 30 clubs)
- . Mercredi 12 Avril 2023 : Brassage régional (27 joueurs/ 17 clubs)

Pour la catégorie U15

- . Tournois Inter ligues du 25 au 28 Avril 2023

À Amiens

Paris IDF / Hauts-de-France : 2 – 0
 Paris IDF / Méditerranée : 1 – 1
 Paris IDF / Grand Est : 3 – 0

À Clairefontaine

Paris IDF / Occitanie : 0 - 3
 Paris IDF / Antilles/Guyane/Tahiti : 2 - 0
 Paris IDF / Réunion/Mayotte/Nlle-Calédonie : 4 - 0

Pour la catégorie U16

- . Mercredi 05 Avril 2023 : match amical (18 joueurs / 10 clubs représentés) :
 Paris IDF / PARIS FC (U17 Nationaux) : 1 – 4

Pour la catégorie U15 Futsal

- . Mercredi 29 Mars 2023 : match préparation :
 Paris IDF / Section Sportive Romilly (U16) : 9 – 7
- . Tournoi Inter ligues à Mulhouse du 25 au 26 Mai 2023 :
 Paris IDF / Grand Est : 2 – 1
 Paris IDF / Grand Est : 4 – 4
 Paris IDF / Hauts de France : 4 - 1
 Paris IDF / Hauts de France : 3 - 3

Pour la catégorie U18 Futsal

- . Lundi 20 Mars 2023 : match de préparation :

Paris IDF / BAGNEUX FUTSAL (R1 Seniors) : 8 – 6
. Lundi 03 Avril 2023 : match de préparation :
Paris IDF / SPORT ETHIQUE (D1 Seniors) : 4 - 6
. Tournoi Inter ligues à Mulhouse du 25 au 26 Mai 2023 :
Paris IDF / Grand Est : 4 - 1
Paris IDF / Grand Est : 3 - 6
Paris IDF / Hauts de France : 6 - 2
Paris IDF / Hauts de France : 4 - 1

* Structuration des clubs

. Visites des clubs dans le cadre du dépôt de leur dossier Label FFF :
. Le Mardi 21 Mars 2023 : FC RED STAR
. Le Mercredi 22 Mars 2023 : ENTENTE SSG
. Le Jeudi 23 Mars 2023 : CS BRETIGNY
. Le Vendredi 24 Mars 2023 : FCM AUBERVILLIERS
. Le Lundi 27 Mars 2023 : CO ULIS
. Le Jeudi 30 Mars 2023 : US CRETEIL
. Le Jeudi 30 Mars 2023 : FC FLEURY 91
. Le Lundi 03 Avril 2023 : AS POISSY
. Le Mardi 11 Avril 2023 : JA DRANCY
. Le Mercredi 12 Avril 2023 : OFC LES MUREAUX
. Le Lundi 17 Avril 2023 : FC PARIS SAINT-GERMAIN
. Le Mardi 18 Avril 2023 : US IVRY

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* La formation des candidats arbitres aux examens F.F.F.

. Le 15.04.2023 : Probatoire N°5 Foot à 11 (Filière FFF) à Morfondé
. Le 15.04.2023 : Probatoire N°4 Futsal (Filière FFF) à Morfondé

* La formation des formateurs

. Le 15.04.2023 : Stage initiateurs en arbitrage n°2 (Formateur niveau 1) - 11 participants

* La Formation Initiale Accélérée (F.I.A.)

. Ligue

F.I.A. 100% féminine les 22 et 23 avril, 29 et 30 avril à Morfondé

34 jeunes filles issues de l'ensemble du territoire francilien ont participé à la 1^{ère} F.I.A. 100% féminisée organisée par la Ligue.

Toutes les candidates ayant passé le test théorique l'ont réussi, soit 33 candidates admises.

* Titre à Finalité Professionnelle – Animation du module Arbitrage du BMF

. Session n°10 : les 20 et 21 Mars 2023

* La Section Sportive Filière Arbitrage du Lycée Pierre de Coubertin à Meaux

. Le 22 Mars 2023 : Tests d'entrée des candidats 2023/2024 à Meaux (stade Corazza)

. Le 05 Avril 2023 : Rencontre amicale U16 contre le PARIS F.C.

TARIFS 2023/2024

Dans un contexte toujours plus inflationniste (l'inflation en France ayant atteint 7,2% au début de l'année 2023), et tenant compte de la très forte augmentation du nombre de licenciés sur les saisons 2021/2022 et 2022/2023 (avec 2 records successifs atteints), sur proposition de son Président, le Comité décide à l'unanimité de maintenir, pour la saison 2023/2024, l'ensemble des tarifs à leur niveau de la saison 2022/2023.

Etant précisé, s'agissant du tarif des licences, que le maintien du tarif s'entend hors évolution du coût de l'assurance licence.

Assurance licence 2023/2024 : rappel

Dans le cadre de la reconduction du contrat assurance licence souscrit auprès de GENERALI par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS, la prime d'assurance est fixée à 2,03 € par licence pour la saison 2023/2024 (contre 2,00 € pour les 3 dernières saisons).

Etant également rappelé qu'à compter de la saison 2022/2023, la Ligue a souscrit un contrat « Intégrité des licenciés » (par suite de la modification de l'article L321-4 du Code du Sport) auprès de CFPD Assurances, par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS. La prime d'assurance étant quant à elle fixée à 0,05 € par licence.

Par suite de l'augmentation contractuelle sur la partie « Responsabilité Civile & Individuelle Accident », le coût total de l'assurance d'une licence passe donc de 2,05 € à 2,08 € pour la saison 2023/2024, ce qui se traduit par une augmentation de 0,03 € du tarif de chaque licence.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DU RELEVÉ ARRETÉ AU 31.03.2023)

Le Comité,

Pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31 Mars 2023,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., l'appel à cotisations au titre du relevé arrêté au 31 Mars 2023, comprenant notamment le solde des licences enregistrées au titre de la présente saison, a été envoyé aux clubs par mail « Notifoot » le 07 Avril 2023,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de ce relevé devait être effectué au plus tard le 28 Avril 2023, soit dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,

Considérant qu'à l'échéance de paiement susvisé, le Comité observe que certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur situation financière, ni pris contact avec la Ligue,

Considérant qu'à ce stade, il convient de relever que le nombre d'adhésions au sein des clubs a atteint un niveau record pour la saison 2022/2023,

Considérant dès lors que dans un souci d'équité, les dispositions réglementaires en cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance de paiement fixée doivent être mises en œuvre à l'encontre des clubs concernés,

Par ces motifs et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

En application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,

Dit qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Mars 2023 au plus tard le Jeudi 11 Mai 2023 (étant précisé que ce nouveau délai de paiement ne concerne pas les sommes qui seraient encore dues au titre du relevé arrêté au 31 Décembre 2021), la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

Et rappelle aux clubs débiteurs au titre du relevé arrêté au 31 Mars 2023 qu'ils ne pourront pas accéder à leur dossier d'engagements et d'alternances 2023/2024 (dont l'ouverture est fixée au Mardi 09 Mai 2023) jusqu'à régularisation des sommes dues, ce

qui peut remettre en cause leur intégration dans les différents Championnats pour la saison précitée.

Une copie de la présente décision et de la liste des clubs concernés sera transmise aux Districts franciliens pour application sur les compétitions départementales. »

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE

Le Barème Disciplinaire de la Ligue

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Barème disciplinaire de la Ligue (lesquelles propositions consistent à « s'aligner » sur le Barème disciplinaire de la Fédération tel que modifié par l'Assemblée Fédérale du 07.01.2023,

Après avoir pris connaissance de la proposition de modification du Barème disciplinaire en assortissant les sanctions de référence prévues aux articles 10 à 13 d'une obligation de suivre une FIA (cette proposition faisant suite à l'adoption du Plan de Développement de l'Arbitrage Régionalisé lors du Comité du 20 mars 2023),

Adopte à l'unanimité la mise en « conformité » du Barème de la Ligue avec celui de la FFF tel que voté lors de l'AF du 7 janvier – date d'effet au 1^{er} Juillet 2023,

Dit revoir la proposition relative à la FIA au prochain Comité après vérification de la possibilité juridique du caractère contraignant de la mesure.

Le Règlement du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Règlement du Championnat Régional Seniors du Dimanche Matin (lesquelles propositions sont inhérentes au projet d'évolution de ce Championnat au terme duquel le Régional 3 est basculé au niveau départemental, de sorte que cette épreuve ne sera plus composé que de deux divisions à compter de la saison 2024/2025) - Cf. *Annexe 1 - Modifications aux textes de la Ligue*

Les adopte à l'unanimité.

Date d'effet : 1er Juillet 2023.

Le Règlement du Championnat Régional U15 F

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Règlement du Championnat Régional U15 F (lesquelles propositions sont inhérentes au projet d'évolution de ce Championnat au terme duquel il sera créé, à compter de la saison 2024/2025, un groupe supplémentaire en Régional 2) - Cf. *Annexe 1 - Modifications aux textes de la Ligue*

Les adopte à l'unanimité.

Date d'effet : 1er Juillet 2023.

Le Règlement du Championnat Régional U18 F

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Règlement du Championnat Régional U18 F (lesquelles propositions sont inhérentes au projet d'évolution de ce Championnat au terme duquel il sera créé, à compter de la saison 2024/2025, un groupe supplémentaire en Régional 2) - Cf. *Annexe 1 - Modifications aux textes de la Ligue*

Les adopte à l'unanimité.

Date d'effet : 1er Juillet 2023.

Le Règlement du Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Matin

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications au Règlement du Championnat de Football d'Entreprise du Samedi Matin (lesquelles propositions sont

inhérentes au projet d'évolution de ce Championnat au terme duquel cette épreuve sera organisée en deux phases) - Cf. *Annexe 1 - Modifications aux textes de la Ligue*
Les adopte à l'unanimité.
Date d'effet : 1er Juillet 2023.

QUESTIONS DIVERSES

H. DEFREL

. Revient sur les résultats des candidats franciliens aux examens fédéraux ; il relève ainsi avec satisfaction que sur les 9 candidats présentés, 6 ont été admis.

C. PORNIN

. Problème d'affichage dans le logiciel fédéral des diplômes obtenus par un éducateur.
. Retour sur les dernières réunions du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes.

C. AUBERE

. Revient sur les opérations « TOUTES FOOT » organisées par les Districts de SEINE-ET-MARNE et des HAUTS-DE-SEINE.
. Organisation d'une réunion de la Commission Régionale de Féminisation le 25 Mai prochain.
. Revient sur le projet de création d'une Ligue Professionnelle Féminine de Football et espère que les clubs amateurs des divisions inférieures à la D1 Féminine ne seront pas oubliés.

F. CHARRASSE

. Point sur les travaux du Pôle 2 de la CRPME.
. Informations sur les projets du District : recrutement d'un alternant pour le développement de l'arbitrage, création d'un Critérium Départemental efoot.
. Finales des Coupes Départementales le 04 Juin (pour les garçons) et le 10 Juin (pour les féminines).

JM RENAUD

. Retour sur l'opération « TOUTES FOOT » sur les installations du SC GRETZ-TOURNAN à laquelle près de 150 jeunes filles ont participé.
Remerciements pour la mise à disposition du car podium à l'occasion de cette opération.

JP MEURILLON

. Souhaite savoir où en est la réflexion quant à l'attribution d'un muté supplémentaire aux clubs amenant une arbitre féminine à l'arbitrage alors qu'ils n'en ont pas l'obligation.
Le Président invite JP MEURILLON à aborder cette question lors d'une prochaine réunion « Président de Ligue – Présidents de District » afin qu'elle soit discutée et débattue préalablement à la présentation éventuelle d'une proposition de modification au présent Comité, étant rappelé que s'agissant d'une modification impactant directement les clubs, une concertation de ces derniers, via le Collège des Présidents de Clubs notamment, devra également être effectuée.

. Revient sur la demande du District quant à l'application de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue à l'encontre de l'AS MUNICIPALES DE LOUVECIENNES, lequel club n'a toujours pas réglé son solde débiteur vis-à-vis du District.

Après avoir observé que par suite de l'intervention de la Ligue, l'autre club visé dans la demande du District a régularisé sa situation, le Président précise que ce dossier est transmis à la Commission de Conciliation, et ce, conformément à la position exprimée lors de la réunion plénière du Comité de céans du 07 Juin 2022.

. Revient sur le litige CSA KREMLIN BICETRE c/ L.P.I.F.F. et les conséquences devant en être tirées tant pour la Ligue que pour les Districts.

S. VEISSIERE

- . Fait part de sa satisfaction quant au nombre d'arbitres au titre de la présente saison et à l'organisation d'une F.I.A. spécifique féminine.
- . Salue la performance des arbitres franciliens lors des examens fédéraux.

J. MONLOUIS

- . Point sur les travaux du pôle 3 de la CRPME (réunion du Vendredi 14 Avril dernier).
- . Retour sur le week-end des Bénévoles à Clairefontaine.

P. COUCHOUX

- . Revient sur le parcours des clubs franciliens dans les compétitions nationales Futsal.

A. BOUAJAJ

- . Revient sur le décès de Jean-Marc PRIGENT, membre de la Commission Régionale d'Appel.

J. SANDJAK

- . District des YVELINES : projet de Championnats de Jeunes à 11 par année d'âge avec accessions générationnelles.

Le Président observe avec regret que le projet susvisé qui mérite certainement d'être discuté, n'a fait l'objet d'aucune présentation détaillée à la Ligue alors même qu'elle est susceptible d'être impactée par ce projet, seule une information laconique ayant été donnée par le Président du District au présent Comité lors de sa réunion plénière du 24 Octobre dernier.

Il souligne par ailleurs qu'à date, il n'a reçu aucune demande du District quant à une éventuelle modification à l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, il s'étonne et regrette vivement les propos tenus par un intervenant du District (en réponse à une question d'un club quant à la mise en œuvre de Championnats de Jeunes à 11 par année d'âge avec accessions générationnelles uniquement sur le territoire du District des YVELINES) lors de la réunion de présentation du projet aux clubs yvelinois dont l'enregistrement est disponible sur le site Internet dudit District.

JP MEURILLON précise que (i) ce projet n'est pas abouti, étant encore au stade de la réflexion, et (ii) il va discuter de ce projet avec ses homologues Présidents de District lors de leur prochaine réunion prévue dans les prochains jours avant de le présenter à la Ligue.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ